

Séance du 20 octobre 2020

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt, le vingt octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des aînés, sur convocation régulière adressée à ses membres le sept octobre deux mille vingt par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : MM Olivier DAMEZ, Cécile ALIBERT, Sandrine AUJOULAT, Martine BOURDARIES, Nadia CARRIE, Jean-Marie COMBELLES, Laurent DECKER, Patricia DOS SANTOS, Loïc FAVAREL, Valérie FERRE, Alain GARRIDO, Muriel GEFFRIER, Jean-Claude LABORIE, Daniel LAGARRIGUES, Béatrice REGNAULT, Bernard SANTOUL, Denis TENEGAL, Hervé THOMAS, Lara TREGAN.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : MM Christelle GENEVE à Olivier DAMEZ, Valérie VERGNES à Denis TENEGAL

Excusé(es) : Stéphane GARRIGUES

Absent(es) : Aurore MAUREL

Secrétaire de séance : Cécile ALIBERT

La séance est ouverte ce mardi vingt octobre deux mille vingt à vingt heures quarante minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ** par une minute de silence en hommage à Samuel PATY assassiné le 16 octobre dernier.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2020/70 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat d'arceaux :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acquérir trois vélos électriques afin de promouvoir les déplacements doux au sein de la commune. Afin de compléter ce dispositif, il est nécessaire d'installer des arceaux pour accrocher les vélos en toute sécurité. Le montant de ces arceaux s'élève à 2 280 € HT. Il est proposé de demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 50%.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2020/71 : Demande de subvention auprès de l'agglomération Gaillac-Graulhet :

Afin de financer l'achat d'arceaux sur la commune, il est proposé de solliciter la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet dans le cadre du fond leader à hauteur de 30%.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/72 : Demande de subvention à l'Etat pour l'achat de table de pique-nique :

Afin d'aménager plusieurs espaces conviviaux sur la commune, il a été décidé d'acquérir six tables de pique-nique pour un montant de 1 445 €. De fait, il est proposé de demander une subvention de 30% à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/73 : Demande de subvention à l'Etat pour la mise aux normes électriques locaux associatifs :

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de transformer la maison située au 45 Avenue Jean Bérenguier en locaux associatifs, il est indispensable de réaliser une mise aux normes électriques. Le montant de ces travaux s'élève à 10 115,78 €. De fait, il est proposé de solliciter une subvention de 30% à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/74 : Demande de subvention à l'Etat pour la mise aux normes électriques de l'église Saint Pierre de Bracou :

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé de procéder à la mise aux normes électrique de l'église de Saint Pierre de Bracou. Le montant des travaux s'élève à 7 698,17 €. Il est proposé de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 30% dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/75 : Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement du chemin DERRO :

Toujours dans le cadre du développement des déplacements doux sur la commune, il a été décidé d'aménager le chemin DERRO qui relie l'Avenue Jean Béranguier au chemin du moulin à vent. Le montant des travaux s'élève à 16 939,60 €. Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat à hauteur de 50% dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/76 : Demande de subvention à l'Etat pour le renforcement du réseau de raccordement route des Magres :

Dans le cadre du renforcement du réseau du lotissement route des Magres qui s'élève à 19 700 €. Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat à hauteur de 50% dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/77 : Demande de subvention à l'Etat pour l'achat de matériel scénique :

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé d'acquérir du matériel scénique destiné à améliorer la qualité des spectacles. Le montant de cet achat s'élève à 9 297,27 €. Il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention à hauteur de 30% dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/78 : Désignation des membres de la commission paritaire liée à la gestion de la station d'épuration Couffouleux/Rabastens :

Monsieur le Maire rappelle qu'en parallèle de la construction de la station d'épuration Couffouleux/Rabastens, il a été décidé de créer une commission paritaire. Celle-ci est composée d'élus des deux communes. Il vous est proposé de désigner Monsieur Olivier DAMEZ, Maire, et Monsieur Denis TENEGAL comme membres titulaires et Monsieur Daniel LAGARRIGUE et Monsieur Loic FAVAREL comme membres suppléants.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/79 : Désignation d'un conseiller délégué à la Communication :

Monsieur le Maire rappelle que la communication représente un enjeu capital. De fait, il est proposé d'étoffer l'équipe d'élus chargés de la communication, en nommant Madame Bréatrice REGNAULT comme conseillère déléguée à la communication.

Délibération n° 2020/80 : Désignation de représentants à la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Par délibération en date du 13 août 2020, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a validé la création d'une Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Pour la commune de Couffouleux deux représentants doivent être désignés. Monsieur le Maire propose Monsieur Denis TENEGAL et Monsieur Jean-Marie COMBELLES pour siéger dans cette instance.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/81 et 2020/86 : Décisions modificatives sur le budget communal :

L'Adjoint en charge des finances explique que pour la première décision modificative il s'agit d'inscrire un bien à l'actif de la commune pour un montant de 7 557,35 € (don d'une cloche). La seconde de 28 500 € comprend l'achat de plaques pour les cimetières, l'achat de matériel et des travaux réalisés au 45 Avenue Jean Bérenguier. La somme précitée sera prise de l'opération intitulée "Pluvial".

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/82 : Don d'une cloche :

Monsieur le Maire indique qu'un habitant de Couffouleux a donné une cloche d'une valeur de 7 557,35 € (accessoires compris). Son installation a eu lieu le 11 octobre dernier dans le clocher de l'église de Saint Victor. De fait, il convient d'inscrire ce don à l'actif de la commune.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/83 : Validation d'une convention de fourniture de repas aux élèves des écoles de Couffouleux par le collège :

Monsieur le Maire rappelle que le collège Léon Gambetta de Rabastens dispose d'une cuisine centrale qui a pour vocation de préparer les repas en mode "livraison chaude" pour les élèves des écoles de Couffouleux. La gestion de la cuisine centrale est déléguée au collège. Les tarifs des écoles primaires sont votés par le conseil d'administration du collège et de la commune. Le département détermine les modalités d'exploitation. De fait, la validation d'une convention tripartite s'avère nécessaire. Celle-ci précise notamment le prix du repas pour l'année 2021 qui a été fixé à 3,16 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/84 : Délégation par convention de la compétence assainissement des eaux usées et "gestion des eaux pluviales urbaines" :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération qui annule et remplace celle du 1er septembre 2020 car il y avait une erreur de plus (Brens à la place de Couffouleux était indiqué dans la délibération précédente).

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2020/85 : Constitution d'une servitude avec ENEDIS :

Monsieur le Maire indique qu'une servitude de réseau d'une largeur d'un mètre sur une longueur de 120 mètre au profit d'ENEDIS doit être signée. Cette servitude s'opère sur les parcelles A1362 et 1517.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- Proposition de candidats pour la commission environnement :
 - Charline GUIBERT
 - Emmanuel-Benoit MARQUIE
 - Marlène VILLENEUVE.

- A partir du mois de novembre les réunions d'adjoints se dérouleront le mercredi à 9 h.

Accord à l'unanimité.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Délibérations	THEME
Dél 2020/70	Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat d'arceaux
Dél 2020/71	Demande de subvention auprès de l'agglomération Gaillac-Graulhet
Dél 2020/72	Demande de subvention à l'Etat pour l'achat de table de pique-nique
Dél 2020/73	Demande de subvention à l'Etat pour la mise aux normes électriques locaux associatifs
Dél 2020/74	Demande de subvention à l'Etat pour la mise aux normes électriques de l'église Saint Pierre de Bracou
Dél 2020/75	Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement du chemin DERRO
Dél 2020/76	Demande de subvention à l'Etat pour le renforcement du réseau de raccordement route des Magres
Dél 2020/77	Demande de subvention à l'Etat pour l'achat de matériel scénique
Dél 2020/78	Désignation des membres de la commission paritaire liée à la gestion de la station d'épuration Couffouleux/Rabastens
Dél 2020/79	Désignation d'un conseiller délégué à la Communication
Dél 2020/80	Désignation de représentants à la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Dél 2020/81	Décision modificative sur le budget communal
Dél 2020/82	Don d'une cloche
Dél 2020/83	Validation d'une convention de fourniture de repas aux élèves des écoles de Couffouleux par le collège
Dél 2020/84	Délégation par convention de la compétence assainissement des eaux usées et "gestion des eaux pluviales urbaines"
Dél 2020/85	Constitution d'une servitude avec ENEDIS
Dél 2020/86	Décision modificative n° 2 – Budget commune

Ainsi fait et délibéré le 20 octobre 2020.

Le Maire,

NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE	NOMS PRENOMS	SIGNATURES
ALIBERT Cécile		GENEVE Christelle	
AUJOULAT Sandrine		LABORIE Jean-Claude	
BOURDARIES Martine		LAGARRIGUE Daniel	
CARRIE Nadia		MAUREL Aurore	
COMBELLES Jean-Marie		REGNAULT Béatrice	
DAMEZ Oliver		SANTOUL Bernard	
DECKER Laurent		TENEGAL Denis	
DOS SANTOS Patricia		THOMAS Hervé	
FAVAREL Loïc		TREGAN Lara	
FERRE Valérie		VERGNES Valérie	
GARRIDO Alain			
GARRIGUES Stéphane			
GEFFRIER Muriel			